

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 27 MARS 2017, À 20H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est absent monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présentes la directrice générale adjointe et trésorière, madame Diane Gaudette et la directrice générale adjointe et greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 22 mars 2017, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2017-03-088**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après modifié en retirant le point 4.3 de l'ordre du jour :

- Embauche d'un directeur général intérimaire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2017

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
 - 4.1 Garde interne – Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville – Prolongation et autorisation de signature
 - 4.2 Adoption du Règlement numéro 444-1 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville d'Otterburn Park et abrogeant le Règlement 444

- 4.3 Embauche d'un directeur général intérimaire
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne a consigné son nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elle a posé des questions, de 20h01 à 20h03 :

1. **Louis Côté** **Point 4.2 de l'ordre du jour**

RÉSOLUTION 2017-03-089

GARDE INTERNE – SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET DE SAUVETAGE DE LA VILLE – PROLONGATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville a mis en place, à titre d'essai, la garde interne au Service de sécurité incendie et de sauvetage;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville prolonge la garde interne du Service de sécurité incendie et de sauvetage jusqu'au 31 décembre 2017, le tout, conformément aux conditions prescrites à la lettre d'entente intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Otterburn Park;

QUE la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante et la directrice générale adjointe et trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière, soient et sont autorisées à signer la lettre d'entente avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Otterburn Park, et donnant effet à la présente;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-141 Salaire - incendie.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil municipal ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 444-1.

RÉSOLUTION 2017-03-090

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 444-1 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 444

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 444-1.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h04 à 20h20 :

- | | | |
|----|----------------------------|--|
| 1. | Gilles Renaud | Régie incendie |
| 2. | Jean-René Latulippe | Lettre d'industrie Canada – Dépôt d'un document |

RÉSOLUTION 2017-03-091

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h21.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière